

Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées

Elaboration du SCoT

<p>Objet et date</p>	<p><b>Relevé de décisions du 2<sup>nd</sup> Comité technique élargi du 13/11/2017</b></p> <p><b>Volet "Développement économique, agriculture, tourisme"</b></p> <p><i>Présentation des éléments de diagnostic inhérents au volet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développement économique</li> <li>✓ Agriculture</li> <li>✓ Tourisme</li> </ul> <p><i>Analyse du contenu du 4<sup>ème</sup> atelier thématique de la phase 1 du SCoT envisagé avec les élus en décembre 2017.</i></p>
<p>Personnes présentes et excusées</p>	<p>Cf. feuille de présence</p>

Questionnements soulevés	Réponses apportées
<p><b><u>Développement économique :</u></b></p> <p>Afin de mieux distinguer certaines spécialisations (agriculture notamment), il faut présenter plusieurs échelles sur la cartographie de la répartition du nombre de postes en effectifs salariés (cf. page 8 du support de présentation).</p> <p>La Chambre départementale d'agriculture note que le nombre d'actifs dans le secteur agricole ne compte pas les emplois indirects induits par la production. Il serait nécessaire de le signaler dans le diagnostic.</p> <p>Concernant la cartographie des grands employeurs du territoire, le SMBSGLP s'étonne de ne pas voir ressortir de l'analyse l'activité extractive (environ 200 salariés répartis sur une dizaine de carrières) et l'industrie du galet (4 entreprises employant environ une centaine d'emplois).</p>	<p><i>Le bureau d'études apportera des modifications sur la cartographie.</i></p> <p><i>La Chambre d'agriculture 80 transmet à BS3V des éléments méthodologiques pour quantifier ces emplois induits, afin que Citadia puisse évoquer l'emploi généré par l'agriculture dans son analyse.</i></p> <p><i>Les données présentées proviennent de la base Sirene de l'INSEE. Ces activités ne figurent pas parmi les grands employeurs pour lesquels seuls les établissements de plus de 100 salariés ont été retenus par le bureau d'étude. Par ailleurs, Citadia souligne que cette base de données ne fournit pas le nombre exact de salariés par établissement, mais seulement les tranches d'effectifs et les effectifs à la centaine.</i></p>

La CCI Littoral Hauts-de-France signale que des chiffres récents sont disponibles concernant l'évolution des secteurs économiques et du chômage (2016-2017). Elle ajoute qu'il est nécessaire de faire figurer les dernières tendances afin de montrer une reprise économique au regard des scénarii et orientations stratégiques qui seront élaborés après la phase 1. L'idée est d'identifier des indicateurs clés pouvant illustrer cette reprise (création d'entreprises, évolution du taux de commercialisation, variation des locaux vacants, ...).

La CCI questionne le bureau d'études sur l'analyse qualitative des Zones d'activités économiques et des friches industrielles. Elle signale que 30 à 40% de l'emploi se concentre dans les ZAE, d'où l'importance d'avoir une approche sur le foncier économique.

A ce sujet, BS3V rappelle au bureau d'études qu'a été mise en place une « bourse des locaux vacants » au sein du réseau Investir en Picardie Maritime dont il assure le portage. Cette plateforme pourrait aider à quantifier et à qualifier l'état de l'offre sur le territoire.

#### **Agriculture :**

La Chambre départementale d'agriculture indique que le qualificatif "inflexion" ne traduit pas exactement la mutation observable dans le secteur agricole. Puisqu'une petite exploitation n'est aujourd'hui plus aussi rentable qu'auparavant, l'on tend vers des exploitations de tailles plus importantes. Cet élément de contexte ne favorise pas l'augmentation du nombre d'exploitants. En outre, s'il peut être vrai que la valeur ajoutée de la production a baissé, le secteur n'en reste pas moins productif.

Le Syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard soulève la problématique de la disparition de l'élevage dans les prairies humides avec une majorité d'éleveurs ayant plus de 50 ans.

La Chambre départementale d'agriculture rebondit sur le sujet en notant la nécessité de maintenir les prairies et de protéger ces exploitations, notamment en zones humides, avec des périmètres de protection.

BS3V interroge Citadia sur la pertinence de la cartographie présentant les périmètres des labels AOC et STG. La Chambre départementale d'agriculture précise que les périmètres de l'INAO comprennent 3 types de zones (pâturage, élevage, abattage).

*Citadia précise que les analyses ont été faites, pour l'ensemble du territoire, avec les dernières données disponibles et libres d'accès. Néanmoins, un paragraphe peut être ajouté dans le diagnostic pour évoquer la reprise de l'activité au regard d'indicateurs récents jugés pertinents. A cette fin, BS3V demande à la CCI de lui transmettre une proposition de rédaction, accompagné des données permettant d'illustrer la reprise évoquée.*

*Citadia précise que cette partie de diagnostic ne traite pas du potentiel foncier économique. Une analyse spécifique est consacrée aux friches industrielles et à l'étude du potentiel foncier économique et à vocation d'habitat. Il sera cependant ajouté dans le diagnostic une approche sensible des ZAE. Elle sera rédigée en s'appuyant sur la plateforme du réseau IPM, mais aussi sur les éléments saillants de l'observatoire du territoire développé depuis 2012 par la CCI Littoral Hauts-de-France.*

*Dans la version rédigée du diagnostic, comme dans les slides du support de présentation, Citadia remplacera le qualificatif "inflexion" par "mutation".*

*BS3V rappelle qu'un des objectifs de la mesure 1.4.1 de la Charte du PNR vise la préservation des prairies du territoire pour favoriser le maintien des exploitations d'élevage.*

*Après un échange technique, Citadia sollicite la Chambre d'agriculture 80 pour une transmission des données relatives à ces différentes zones. Il est proposé que la cartographie soit supprimée du support de présentation.*

**Tableau d'enjeux Développement économique/Agriculture :** (cf. page 22 du support de présentation)

La Communauté d'agglomération Baie de Somme relève que la présentation ne mentionne pas les grandes orientations économiques du SREDII adoptées par la Région Hauts-de-France en mars 2017. Il s'avère indispensable de sensibiliser les élus à celles-ci afin de cadrer les discussions, notamment au regard de l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) prévue en phase 2.

La Chambre départementale d'agriculture questionne l'enjeu du « rééquilibrage des économies présentielle et productives ».

La Chambre d'agriculture propose d'ajouter un enjeu sur la préservation de l'activité d'élevage qui permet de préserver les prairies.

**Tourisme :**

BS3V soulève certains manques sur les cartes touristiques : itinéraires de découverte cyclable, cimetière chinois, sites de baignade surveillée, musée de Crécy, ... Il est ajouté de mentionner le tourisme d'affaires dans le support de présentation, comme dans le diagnostic rédigé.

Le Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard relève que les problématiques de submersion marine sur le littoral constituent une opportunité de rééquilibrage touristique vers l'avant-pays dans la mesure où le foncier à destination touristique pourrait être priorisé dans l'avant-pays.

Suite au dernier commentaire, la CCI ajoute que l'hôtellerie de plein air est sujette à de fortes contraintes foncières sur le littoral.

La CCI complète l'analyse concernant la dichotomie entre le littoral et l'avant-pays en relevant que les équipements structurants sont concentrés sur le

*Après en avoir lui-même pris connaissance, Citadia présentera aux élus du territoire, à l'occasion de l'atelier thématique envisagé en décembre prochain, les grandes orientations économiques du SRDEII. Ce afin qu'ils disposent d'un socle commun de connaissances en amont du lancement des réflexions de la phase 2.*

*Citadia explique que le territoire dispose d'une économie productive porteuse et que le développement d'une économie de services (présentielle) permettrait probablement de contribuer au maintien de l'emploi local sur certains secteurs.*

*BS3V souligne la nécessité de transposer dans le SCoT les dispositions pertinentes de la Charte du PNR et rappelle que cette dernière vise la préservation des prairies du territoire (cf. supra). Pour rendre cette nécessité plus lisible, l'enjeu de s'inscrire en continuité des orientations de la Charte de PNR sera mentionné dans le tableau.*

*Citadia complétera les cartographies présentées slides 25 et 28 du support de présentation. Concernant le tourisme d'affaires, il sera mentionné dans le support de présentation et un paragraphe sera ajouté dans le diagnostic (rédigé selon les sources disponibles).*

littoral et que des difficultés de reprises d'établissements sont constatées dans le secteur de l'avant-pays.

La CCI indique qu'en l'état, la restauration n'est pas suffisamment prise en compte dans le diagnostic. Or, elle est aussi un moteur de l'économie locale. Elle est essentielle pour une destination touristique et représente un marqueur de l'identité d'un territoire en lien avec les produits du terroir et le dynamisme du secteur agricole. De plus, c'est un secteur pourvoyeur d'emplois souvent en tension.

**Tableau d'enjeux Tourisme** : (cf. page 30 du support de présentation)

La CCI précise que le littoral de Picardie maritime n'est pas « fortement artificialisé » en regard d'autres littoraux français et que, contrairement à ce qui est indiqué dans la colonne constats, l'offre en hébergement est plutôt qualitative sur le territoire.

*Le bureau d'études apportera des compléments concernant le secteur de la restauration dans la version rédigée du diagnostic.*

*Citadia modifiera la slide du support de présentation en conséquence.*

**Prochains travaux :**

- ✓ Organisation du 4<sup>ème</sup> Atelier thématique de la phase 1 du SCoT (réunion des élus) autour des séquences suivantes :
  - Volet littoral et maritime ;
  - Volet Développement économique, agriculture, tourisme ;
- ✓ Transmission d'une première version rédigée du diagnostic SCoT aux partenaires techniques pour compléments/observations début 2018.